

**DECISION COMMUNAUTAIRE N° 126/2022**

**OBJET : Marché 2022/14 : Renouvellement des bornes de point de collecte de proximité - Attribution**

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°04/2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public relatif au renouvellement des bornes de point de collecte de proximité, paru dans le BOAMP ainsi que sur le profil acheteur du Pouvoir Adjudicateur (www.achatpublic.com), le 12 avril 2022.

Vu les offres reçues de :

- SULO France SAS, sise Bâtiment B 3 rue Garibaldi CS 20006 69800 SAINT PRIEST CEDEX

Vu l'analyse des offres effectuée,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juillet 2022.

**DECIDONS**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'attribuer le marché relatif au renouvellement des bornes de point de collecte de proximité, à la société SULO France SAS, sise Bâtiment B 3 rue Garibaldi CS 20006 69800 SAINT PRIEST CEDEX, selon les pièces financières et techniques du marché.

**Article 2 :** Les dépenses engagées au titre de ce marché seront imputées sur le budget principal fonction 812 compte 2188 opération 1202, au titre de l'exercice 2022 et suivants.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le

08 SEP. 2022

Le Président  
Yves JUHEL



**Date d'affichage :**

08 SEP. 2022

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 avenue Villeneuve

SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)  
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture  
2022-09-08-126-2022-AR  
Date de télétransmission : 08/09/2022  
Date de réception préfecture : 08/09/2022